



Groupe Idelux-AIVE-Idelux Finances
CHARTRE DES UTILISATEURS

AVRIL 2009

La Charte des utilisateurs du Groupe des intercommunales Idelux-AIVE-Idelux Finances est destinée à permettre aux utilisateurs de nos services de connaître nos engagements à leur égard. Elle précise les procédures de contestation ou de réclamation dont ils disposent. Elle rappelle aussi les dispositions prises par les intercommunales pour informer les citoyens.

* Article L1533-1 du décret du 19 juillet 2006 (MB 23/08/06) modifiant le Livre V de la première partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD) et relatif aux modes de coopération entre communes, modifié lui-même par le décret du 9 mars 2007 (MB 23/03/07) § 2.

AU SOMMAIRE

1/ Mission générale du Groupe Idelux-AIVE-Idelux Finances	3
2/ Utilisateurs de nos services	7
3/ Services aux utilisateurs : les engagements du Groupe	8
4/ Procédures de contestation ou de réclamation	10
5/ Autres dispositions décrétales pour informer les citoyens	11
6/ Services de nos intercommunales – vue d'ensemble	12
7/ Fiches techniques des services	13

Missions des Intercommunales Idelux-AIVE-Idelux Finances

Mission générale attribuée au Groupe

Le Groupe Idelux-AIVE-Idelux Finances a pour mission d'assurer, dans le cadre de la réalisation de ses métiers, un plus grand bien-être des habitants de ses territoires d'action.

Validée par les élus provinciaux et communaux, ainsi que par nos associés privés, cette mission est d'intérêt général.

Pour contribuer à son exécution, chaque intercommunale du Groupe s'est vue attribuer des missions particulières.

Missions particulières

IDELUX

Conformément à l'article 2 de ses statuts, il incombe à l'Intercommunale Idelux de promouvoir le développement économique de la province de Luxembourg en coopération avec les autorités compétentes et les entrepreneurs privés.

Pour rencontrer cette mission, Idelux peut notamment favoriser l'aménagement de l'ensemble de son territoire, établir de nouvelles activités économiques, reconverter ou étendre celles qui existent.

- Dans ce but, Idelux a entre autres pour objet d'acquérir, de concevoir, de construire, de transformer, d'aménager ou d'équiper des immeubles destinés à être affectés à des fins industrielles, artisanales, commerciales et de services ; de vendre, concéder ou louer des terrains ou des bâtiments à des personnes physiques ou morales de droit privé ou public avec charge de les utiliser aux fins pour lesquelles ils ont été aménagés.
- Idelux peut participer à la création et assumer la gestion d'infrastructures utiles au développement économique.
- Elle peut concourir à l'établissement de plans d'aménagement et en assurer l'exécution (en tant que celle-ci est prévue notamment dans le cadre du Code wallon de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme approuvé par l'Exécutif régional wallon du quatorze mai mil neuf cent quatre-vingt-quatre et de ses modifications subséquentes).
 - Elle peut ainsi prêter ses bons offices à tous les pouvoirs publics pour favoriser la coordination des travaux nécessaires à l'aménagement du territoire et au développement des régions en cause et jouer, avec l'accord de ces pouvoirs publics, le rôle de représentant des intérêts économiques de ces régions.
 - Elle peut prendre toutes les initiatives utiles pour l'étude et la réalisation de :
 - programmes d'habitat, de revitalisation de centres urbains, de rénovation urbaine ou rurale qui sont confiés à des institutions particulières ou qu'elle se fixerait en fonction des besoins humains, économiques et sociaux.
Dans cette perspective, elle peut mettre en œuvre une politique foncière et de l'habitat, par l'acquisition de terrains, par l'assainissement, la conception, la réalisation, la vente de logements, de centres culturels, commerciaux et de services, et tous équipements indispensables à un développement harmonieux des unités de voisinage.
 - complexes sportifs ou touristiques ;
 - zones vertes et autres entreprises d'hygiène et de salubrité.

Conformément à l'article 3 de ses statuts, dans le cadre de secteurs particuliers (structures strictement internes constituées par un ou plusieurs associés sous forme d'une subdivision territoriale (secteur géographique) et/ou d'une subdivision matérielle (secteur gérant une partie de l'objet social) il incombe ensuite à l'Intercommunale Idelux d'assumer les missions suivantes :

- **Secteur « Assainissement »**
 - Créer, financer, promouvoir, gérer et exploiter tout service et équipement d'hygiène ou de salubrité publique qui concernent notamment la collecte, le traitement des déchets domestiques ou industriels, solides ou liquides, la valorisation et la commercialisation des sous-produits provenant du traitement desdits déchets, l'étude, la réalisation et l'exploitation d'équipements de production, de récupération, de transformation et de distribution de chaleur, y compris la production combinée et les réseaux de distribution de chaleur à distance ;
 - affecter des immeubles à des fins d'hygiène et de salubrité publique, les aménager et les équiper ;
 - vendre, concéder ou louer tout service et équipement d'hygiène et de salubrité publique à des personnes physiques ou morales de droit privé ou de droit public ;
 - valoriser le savoir-faire acquis à l'occasion de l'exercice des activités ci-dessus ;
 - procéder ou faire procéder à toutes études, recherches et développements relatifs à l'objet du secteur.
- **Secteur « Services communaux et sportifs de la Ville de Bastogne »**
 - Mettre à disposition des services de la Ville de Bastogne, des infrastructures modernes nécessaires à l'exercice de leurs missions en matière de travaux ;
 - créer, financer, promouvoir, gérer et exploiter le Centre sportif de la Porte de Trêves ainsi que le camping et le tennis de Renval sis à Bastogne.
- **« Secteur touristique des Hazalles à Durbuy »**
 - Assumer l'ensemble des opérations nécessaires à la création d'un complexe de sports/loisirs/hébergement sur le site des Hazalles à Barvaux-Durbuy et l'aménagement touristique de la vieille ville, articulé notamment autour de l'anticlinal ;
 - à cet égard, concevoir, étudier, réaliser ou faire réaliser, financer ou faire financer, mettre en service, promouvoir, gérer ou faire gérer tout équipement ou partie d'équipement nécessaire à l'accomplissement de son objet.
- **Secteur « Centre-ville à Bouillon »**
 - Assumer toutes les opérations nécessaires à l'assainissement et au réaménagement de l'ancien site Devilca et du Couvent des Sépulcrines au centre de Bouillon ;
 - à cet égard, concevoir, étudier, réaliser ou faire réaliser, financer ou faire financer, mettre en service, promouvoir, gérer ou faire gérer tout équipement ou partie d'équipement nécessaire à l'accomplissement de son objet.
- **Secteur « Centre de valorisation de la viande à Bastogne »**
 - Assumer l'ensemble des opérations relatives à la création et à la gestion d'un centre de valorisation de la viande principalement bovine pour le centre Ardennes situé sur la zone industrielle de Bastogne comprenant un marché couvert et un abattoir avec installations connexes ;
 - à cet égard, concevoir, étudier, réaliser ou faire réaliser, financer ou faire financer, mettre en service, promouvoir, gérer ou faire gérer tout équipement ou partie d'équipement nécessaire à l'accomplissement de son objet.
- **Secteur « Houffalize - Cité des enfants »**
 - Étudier, réaliser, financer, promouvoir et exploiter les bâtiments, infrastructures, équipements du projet « Houffalize-Cité des Enfants » qui comportent notamment les locaux d'accueil, de spectacle multimédia, de zone interactive et de plaine de jeux.
- **Secteur « Développement touristique du centre-ville de Vielsalm »**
 - Étudier, réaliser, financer, promouvoir, exploiter ou faire exploiter les bâtiments, infrastructures, et équipements faisant partie du projet de développement touristique du centre-ville de Vielsalm et comportant en première phase l'Archéoscope du Pays de Salm et ultérieurement tout autre bâtiment, infrastructure ou équipement destiné à revitaliser le potentiel touristique, culturel ou architectural du centre-ville.
- **Secteur « Parc forestier récréatif et pédagogique de Dochamps »**
 - Étudier, réaliser, financer, promouvoir, exploiter ou faire exploiter les bâtiments, infrastructures et équipements faisant partie du parc forestier récréatif et pédagogique à Dochamps et comportant le parc proprement dit et tout autre bâtiment, infrastructure ou équipement concourant aux objectifs de sensibilisation à l'environnement, d'animation touristique et de promotion d'activités sportives en milieu naturel du projet.

- **Secteur « Dispatching touristique de Marche-en-Famenne »**
 - Assumer la promotion et le développement touristique de la grande région touristique faisant partie du bassin de vie entourant Marche-en-Famenne, ce qui implique notamment l'étude, la réalisation, le financement, la promotion, l'exploitation ou la mise en exploitation des bâtiments, infrastructures et équipements faisant partie du dispatching touristique de Marche-en-Famenne et comportant en première phase le dispatching proprement dit (bâtiment et abords, et infrastructures intérieures) et ultérieurement tout autre bâtiment, infrastructure ou équipement concourant aux objectifs dont question ci-dessus.
- **Secteur « Centre de visite de la vallée d'Attert »**
 - Étudier, réaliser, financer, promouvoir, exploiter ou faire exploiter les bâtiments, infrastructures et équipements faisant partie du centre de visite de la vallée d'Attert et comportant en première phase les locaux rénovés à cette fin constituant une partie de bâtiment dit Poncelet à Attert et ultérieurement tout autre bâtiment, infrastructure ou équipement concourant aux objectifs d'accueil, d'information et d'animation touristique ainsi que de sensibilisation à l'environnement.
- **Secteur « Pôle touristique du quartier latin à Bastogne »**
 - Étudier, réaliser, financer, promouvoir, exploiter ou faire exploiter les bâtiments, infrastructures et équipements faisant partie du site dénommé « Pôle touristique du quartier latin à Bastogne ».

AIVE

Conformément à l'article 2 de ses statuts, il incombe tout d'abord à l'Intercommunale AIVE :

1/ d'assumer les missions d'aménagement, de régularisation et d'amélioration de la qualité des cours d'eau de la province, et de la constitution de réserves d'eau en prévision de la couverture des besoins alimentaires et des nécessités économiques, ce qui suppose notamment :

- l'étude, l'exécution, l'exploitation industrielle et touristique et la gestion des ouvrages, barrages, retenues, captages, installations, conduites ... à édifier à cette fin ;
- l'étude, la création, l'exploitation et la gestion à partir des ouvrages visés (point précédent) d'un réseau de distribution d'eau pouvant couvrir tout le territoire de la province ;
- l'étude, la création, l'exploitation et la gestion de stations d'épuration des eaux, de réseaux de collecte et de leurs installations annexes ;
- la possibilité de s'intéresser à toutes initiatives et à toutes activités d'entreprises ou d'institutions ayant pour objet la protection de l'eau, sa valorisation et son utilisation à des fins alimentaires ou économiques ;
- l'apport de son concours dans le domaine de l'alimentation en eau, de l'égouttage et de la gestion des cours d'eau par voie de convention spécifique et individuelle passée entre la commune et l'association.

2/ d'assumer les missions d'épuration visées à l'article 18 du décret du Conseil régional wallon (7 octobre 1985) sur la protection des eaux de surface contre la pollution, réservées aux organismes agréés (visés à l'article 17 du même décret) qui lui sont confiées, ce qui suppose notamment :

- d'élaborer des programmes annuels d'assainissement assurant pour un ressort territorial déterminé la réalisation des programmes d'épuration (visés à l'article 16 du décret du Conseil régional wallon en date du 7 octobre 1985 sur la protection des eaux de surface contre la pollution), et de soumettre des programmes à l'exécutif ;
- dans le cadre des programmes annuels ainsi élaborés et approuvés, d'assurer la maîtrise de la conception, de la réalisation et de l'aménagement, pour les ouvrages destinés à collecter et à épurer les eaux usées provenant des égouts publics ;
- de gérer et exploiter les installations assurant, dans le ressort territorial de l'organisme, l'épuration des eaux usées collectées par les égouts publics ;
- d'éliminer des gadoues de vidange de fosses septiques et accepter dans ces stations les gadoues remises par les vidangeurs agréés (conformément à l'article 39 du décret du Conseil régional wallon en date du 7 octobre 1985 sur la protection des eaux de surface contre la pollution) ;
- de répondre aux consultations des communes sur les documents relatifs aux plans généraux d'égouttage (conformément à l'article 36 du décret du Conseil régional wallon en date du 7 octobre 1985 sur la protection des eaux de surface contre la pollution) ;
- d'exécuter, à la demande de l'Exécutif, d'autres missions en matière d'épuration des eaux usées ;
- d'informer l'exécutif de l'arrivée d'effluents anormaux et des perturbations des eaux usées à traiter, constatées dans son ressort territorial ;
- de conclure avec les communes qui se situent dans le ressort territorial de l'organisme, des conventions en vue d'assurer une parfaite coordination entre l'épuration et l'égouttage communal.

3/ d'aider les associés des intercommunales à appliquer une politique rationnelle et cohérente de la gestion du cycle de l'eau eu égard aux contraintes et obligations découlant notamment de la législation et de la réglementation en vigueur ;

4/ d'apporter aux pouvoirs supérieurs, agissant dans la sphère de leurs compétences, sa collaboration à l'étude et à la solution pratique des problèmes d'eau ;

5/ de créer, développer, financer, promouvoir, gérer et exploiter un système original d'informations géographiques, numériques ou alphanumériques, capable de s'intégrer dans un système d'informations plus général, susceptible de répondre aux attentes et aux besoins des communes de la province de Luxembourg ainsi qu'à d'autres partenaires détenteurs ou utilisateurs de données.

Conformément à l'article 3 de ses statuts, dans le cadre de secteurs particuliers (structures strictement internes constituées par un ou plusieurs associés sous forme d'une subdivision territoriale (secteur géographique) et/ou d'une subdivision matérielle (secteur gérant une partie de l'objet social) il incombe ensuite à l'Intercommunale d'assumer les missions suivantes :

- **Secteurs « Centre Ardennes », « Habay » et « Aubange – Messancy »**
 - Créer, financer, promouvoir, gérer et exploiter tout ou partie des ouvrages de production, adduction et distribution d'eau potable sur le territoire des associés du secteur ;
 - procéder ou faire procéder à toutes études, recherches et développement relatifs à l'objet du secteur ;
 - vendre, concéder ou louer tout service, équipement ou produit à des personnes physiques ou morales de droit privé ou public.

- **Secteur « Groupement d'Informations Géographiques » (GIG)**
 - Créer, financer, promouvoir, héberger, gérer et exploiter tout système original d'informations comprenant notamment des informations géographiques, numériques ou alphanumériques, accessible aux associés communaux du secteur par les moyens de télécommunication les plus modernes dont internet ;
 - procéder ou faire procéder à toutes études, recherches et développements relatifs à l'objet du secteur ;
 - vendre, concéder ou louer tout service, équipement ou produit à toutes autres personnes physiques ou morales de droit privé ou public.

IDELUX FINANCES

Conformément à l'article 2 de ses statuts, il incombe à l'Intercommunale Idelux Finances d'octroyer exclusivement des crédits et prêts relatifs à tous types de biens et droits, mobiliers ou immobiliers, dans la mesure où ces opérations ne sont pas réservées aux banques et aux institutions de crédit.

AUTRES OPERATIONS SE RAPPORTANT A LEURS MISSIONS

Chacune des intercommunales peut en outre accomplir toutes opérations généralement quelconques, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter directement ou indirectement, entièrement ou partiellement la réalisation.

Elle peut prendre des participations dans d'autres personnes morales ou s'associer avec d'autres personnes physiques ou morales, de droit privé ou de droit public, et conclure notamment avec d'autres intercommunales et avec les communes des conventions pour une durée déterminée ou indéterminée, relatives à des objets, fournitures et services qui concourent à la réalisation de son objet social.

Identification des utilisateurs de nos services

Dans le cadre de ses missions particulières, chaque intercommunale est amenée à rendre des services à des utilisateurs.

Par « utilisateur », nous entendons :

1/ L'utilisateur contractuel : il est signataire d'une convention le liant à l'Intercommunale. À ce titre, il est tenu ou non de payer une contribution financière en contrepartie du service presté.

2/ L'utilisateur non contractuel : bien que n'étant pas lié par un contrat avec l'Intercommunale, il bénéficie directement de ses services.

Par souci de simplicité, nous parlerons désormais de « clients » pour citer ces deux profils d'utilisateurs dans la charte.

Par contre, **les tiers** qui ne sont ni bénéficiaires directs de l'un des services énumérés ci-avant, ni parties à une convention passée avec l'Intercommunale ne sont pas considérés comme des utilisateurs au sens de cette charte.

Les services rendus en interne ne rentrent pas non plus dans son champ d'application.

Services aux utilisateurs : les engagements du Groupe

Pour assurer des services optima, tous nos projets, actions, comportements et attitudes sont inspirés par sept valeurs fondamentales, indissociables et d'égale importance. Ils doivent en outre faire l'objet d'une information adéquate à l'attention de nos clients potentiels et être assurés dans le respect des principes de bonne administration.

SEPT VALEURS FONDAMENTALES

Ces valeurs fondamentales sont reprises intégralement sur le site internet du Groupe¹.

ETHIQUE

Pour mériter la confiance de nos clients, toutes nos actions, comportements et attitudes respectent une éthique rigoureuse.

Elle s'inscrit dans le cadre de principes ou valeurs, tels que le respect de la loi, l'intégrité, la transparence, le respect des autres, l'honorabilité du Groupe, le respect des engagements, l'équité et la loyauté.

DURABILITÉ

Nous voulons porter le regard sur « demain », le projeter dans le long terme pour ne pas sacrifier une vision profitable à longue échéance au profit d'une rentabilité immédiate.

En matière de développement ou d'environnement, la prise en considération des intérêts des générations futures - tout en assurant une plus grande vitalité économique - est un engagement fondamental. De même, la qualité de notre cadre de vie et son respect sont un atout générateur d'opportunités.

QUALITÉ

La recherche permanente de la satisfaction de nos clients est, pour le Groupe, un enjeu majeur. Pour ce faire, des méthodes de travail adaptées sont déployées en vue d'atteindre de meilleures performances, une plus grande efficacité ainsi qu'un plus haut degré d'efficience. Ces méthodes s'articulent notamment autour des certifications :

- ISO 9001 (version 2000) : la Division du Développement économique d'Idelux, d'Idelux Finances, les services généraux et le département comptabilité/finances du Groupe sont certifiés selon l'ISO 9001 (version 2000) ;
- ISO 14001 obtenue par le secteur Assainissement d'Idelux ;
- EMAS obtenue par l'AIVE.

IMPLICATION

L'implication du Groupe dans l'amélioration du bien-être de la collectivité exige une véritable politique de proximité à l'égard des communes et de leurs habitants. Elle nécessite aussi de promouvoir le savoir-faire des acteurs économiques de nos territoires.

L'implication est également une valeur à mettre en œuvre par chaque collaborateur du Groupe à travers un comportement rigoureux et professionnel fondé notamment sur l'esprit d'équipe, la créativité, la proactivité, la transversalité, le partage des connaissances, la recherche du consensus.

¹ (<http://www.idelux.be/fr/profils/idelux-aive-idelux-finances/menu-de-base/qui-sommes-nous/valeurs/valeurs-du-groupe.html?LANG=fr&ACTION=contenu>)

INTÉRÊT GÉNÉRAL

Essentielle, cette valeur est avant tout un état d'esprit qui vise à dépasser les particularismes pour les intégrer dans la dimension du « bien commun ».

Elle exige dès lors d'envisager nos actions et nos projets de façon globale et suppose l'intégration ainsi que la reconnaissance de la complexité.

Elle nécessite une parfaite information des instances de décision qui doivent pouvoir assumer pleinement leurs responsabilités en pleine connaissance de cause.

INNOVATION

Le Groupe Idelux-AIVE-Idelux Finances se positionne, de manière volontariste, dans le cadre d'une démarche innovante. Par innovation, nous entendons toute action de changement qui augmente la compétitivité et l'efficacité du Groupe.

Ce positionnement se traduit dans une culture d'entreprise, l'innovation supposant un état d'esprit qui est le fait de tous et nécessite des outils appropriés (boîte à idées, cercles d'innovation où les idées peuvent jaillir sans contraintes, évaluation sur les aspects créatifs...).

OUVERTURE

La globalisation sans cesse croissante, le positionnement géographique de notre province ainsi que la valeur ajoutée liée à la créativité sont autant d'évidentes réalités et opportunités qui rendent indispensable une politique volontariste d'ouverture.

Ainsi, celle-ci se fondera notamment sur la reconnaissance, la recherche et la mise en valeur :

- de la dimension transfrontalière ;
- des partenariats et réseaux ;
- de l'innovation.

UNE INFORMATION COMPLÈTE ET ADÉQUATE

Chacune des entités du Groupe a le devoir de diffuser et de vulgariser par tous les vecteurs de communication adéquats les **axes majeurs de sa politique**. Cette obligation inclut les services qu'elle offre à ses « clients ».

Cette information est mise à la disposition de tous les clients via le site internet² du Groupe au travers notamment du Plan stratégique adopté par les organes de chaque intercommunale.

Pour chaque type de services qu'elle offre, chacune des entités du Groupe doit entre autre prendre toutes les initiatives utiles pour informer complètement ses clients en communiquant les informations minimales suivantes :

- identifier la personne responsable du service et la personne de contact et leurs coordonnées ;
- décrire les modalités d'introduction d'une demande de services ;
- préciser les conditions et modalités de mise en œuvre du service ;
- préciser le tarif applicable.

² <http://www.idelux.be/fr/profils/idelux-aive-idelux-finances/menu-de-base/publications/index.html?LANG=fr&ACTION=intro>

Procédures de contestation ou réclamation

LES PROCÉDURES DE CONTESTATION OU DE RÉCLAMATION « INTERNE »

Les procédures de contestation ou de réclamation interne sont des procédures introduites par le client auprès des services de l'Intercommunale elle-même. Ces procédures sont de deux types :

- 1/ en premier degré, il s'agit d'une procédure de réclamation auprès de la personne responsable du service concerné et renseignée comme telle à cet effet ;
- 2/ en dernier recours, il s'agit d'une procédure de réclamation introduite auprès de la Direction générale du Groupe des Intercommunales.

Dans les deux cas, si le délai de traitement de la plainte risque d'être supérieur à quinze jours, le responsable du traitement de celle-ci en accuse réception par courrier adressé au plaignant.

S'il ne peut être fait droit à la plainte, la décision est motivée. Le plaignant en est informé dans les meilleurs délais.

LE SERVICE DE MÉDIATION « INTERCOMMUNALES »

Lorsque ce service sera mis en place au niveau de la Région wallonne, le courrier refusant de faire droit à la plainte informera le plaignant de cette possibilité de recours et fournira au minimum les coordonnées et l'endroit où l'utilisateur pourra se renseigner sur la procédure à suivre.

LE CONTENTIEUX ADMINISTRATIF OU JUDICIAIRE

Dans la mesure où la plainte ouvre le droit à un recours administratif ou judiciaire, il en sera fait état dans le courrier notifiant le refus de faire droit aux arguments du plaignant en précisant la juridiction compétente, ses coordonnées et le cas échéant la méthode d'introduction de la procédure.

Autres dispositions décrétales pour informer les citoyens

L'attention de nos clients est attirée sur le fait qu'il existe aussi des normes juridiques qui mettent en œuvre le droit à l'information.

Parmi celles-ci, nous relevons :

- le décret du 13 juin 1991 concernant l'information relative à l'environnement ;
- le décret du 7 mars 2001 sur la publicité de l'administration dans les intercommunales wallonnes ;
- le décret du 19 juillet 2006 modifiant le Livre V de la première partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et relatif aux modes de coopération entre communes.

Services de nos intercommunales

Idelux, Division du Développement économique	Client/s	P.
Accompagnement des projets de développements d'entreprises (PAE)	Entreprises	13
Gestion des parcs d'activités (PAE)	Entreprises/Communes	14
Aide à l'innovation (PAE)	Entreprises	15
Clubs d'entreprises (PAE)	Entreprises/Communes	16
Animation économique sectorielle (DDP)	Entreprises/Communes	17
Conseils en montage de projets (DDP)	Communes/Associations	18
Assistance à la maîtrise d'ouvrage (DDP)	Communes/Associations	19
Maîtrise d'ouvrage pour le développement de zones d'activités (DDP)	Communes	20
Projets en partenariats public-privé (DDP)	Communes/Entreprises	21
Acquisitions immobilières pour compte de tiers (Immobilier)		22
Idelux, secteur Assainissement		
Organisation des collectes de déchets	Communes	23
Gestion mutualisée des parcs à conteneurs et des bulles à verre	Communes	24
Tri, conditionnement et traitement des déchets dans le respect des législations	Communes	25
Accompagnement des communes dans la gestion de l'environnement	Communes	26
Consultance juridique et technique dans les matières environnementales	Communes	27
Collecte à domicile des déchets ménagers, papiers/ cartons et encombrants non valorisables	Particuliers	28
Accès aux parcs à conteneurs et au réseau de bulle à verre	Particuliers	29
Organisation de collectes de déchets spécifiques à certains secteurs d'activités (déchets dangereux, plastiques agricoles, déchets vétérinaires, déchets infectieux...)	Entreprises/indépendants	30
Accueil de déchets dans nos infrastructures de collecte et de traitement	Entreprises/indépendants	31
Organisation et amélioration de la gestion des déchets au sein des entreprises	Entreprises/indépendants	32
Réalisation et suivi des demandes de permis unique/d'environnement	Entreprises/indépendants	33
Consultance pour la mise en œuvre de projets liés aux énergies renouvelables	Entreprises/indépendants	34
Idelux Finances		
Financement immobilier d'entreprises	Entreprises	35
AIVE		
Protection des captages d'eau potabilisable	Communes, SWDE, SPGE	36
Aide à la gestion des infrastructures de production et de distribution d'eau potable	Communes, SWDE	37
La gestion de l'assainissement collectif	SPGE	38
Aide à la gestion des réseaux d'égouttage	Communes	39
Assistance à l'application des législations en matière d'assainissement	Communes	40
Missions déléguées en matière d'assainissement	Communes, SPGE	42
Assistance à l'élaboration de projets transfrontaliers	Communes, Province, institutions publiques	44
Le Groupement d'informations géographiques (GIG)	Communes, associations	45

IDELUX

Division du Développement économique (DDE)

DÉPARTEMENT PROSPECTION ET ANIMATION ÉCONOMIQUE (PAE)

Accompagnement des projets de développement d'entreprises (PAE)

Proposer un terrain ou un bâtiment adapté aux besoins de l'entreprise
Faciliter les démarches nécessaires à l'achat d'un terrain
Aider les entreprises à obtenir les aides à l'investissement
Suggérer des pistes pour financer le projet
Coordonner les démarches nécessaires avec les opérateurs concernés.

Responsable

Catherine DATH, coordination de l'équipe d'animateurs économiques
catherine.dath@idelux-aive.be / tél. : 063 23 19 67 / fax : 063 23 18 95 / GSM : 0499 58 00 33

Personnes de contact (animateurs économiques)

- Durbuy, Érezée, Hotton, Marche-en-Famenne, Nassogne
Christine DERENNE : christine.derenne@idelux-aive.be / tél. : 063 23 19 62 / fax : 063 23 18 95 / GSM : 0498 97 24 36
- Attert, Arlon, Aubange, Étalle, Habay, Martelange, Messancy, Musson, Saint-Léger
Joël MARINOZZI : joel.marinozzi@idelux-aive.be / tél. : 063 23 19 59 / fax : 063 23 18 95 / GSM : 0499 94 70 81
- Bertrix, Bouillon, Chiny, Daverdisse, Florenville, Herbeumont, Libin, Meix-devant-Virton, Paliseul, Saint-Hubert, Tellin, Tintigny, Rouvroy, Virton, Wellin
Raphaël RUTER : raphael.ruter@idelux-aive.be / tél. : 063 23 18 61 / fax : 063 23 18 95 / GSM : 0496 57 36 87
- Bastogne, Bertogne, Fauvillers, Léglise, Libramont, Neufchâteau, Sainte-Ode, Tenneville, Vaux-sur-Sûre
Arnaud SCHMITZ : arnaud.schmitz@idelux-aive.be / tél. : 063 23 18 50 / fax : 063 23 18 95 / GSM : 0496 57 36 85
- Gouvy, Houffalize, La-Roche-en-Ardenne, Manhay, Rendeux, Vielsalm
Stéphane WILKIN : stephane.wilkin@idelux-aive.be / tél. : 063 23 18 30 / fax : 063 23 18 95 / GSM : 0496 57 36 82

Plus d'informations

www.idelux-aive.be - Profil « business »

- Liste des parcs d'activités économiques, entreprises qui y sont implantées, halls relais et centres d'entreprises...
- Les réseaux d'Idelux, les clubs d'entreprises, les animateurs économiques
- Terrains & bâtiments à louer/ à vendre
- Financement : Idelux Finances & Luxembourg Développement

www.ardennelogistics.be

- Site entièrement dédié au nouveau parc logistique « Ardenne Logistics » (Centre Ardennes)

Publications (disponibles sur demande)

- Brochure « Nos services aux entreprises »
- Brochure « Offrez-vous l'espace »
- Top 200 des entreprises en province de Luxembourg
- Plaque « Ardenne logistics »

Gestion des parcs d'activités (PAE)

Clients concernés : entreprises & communes

Idelux vend des terrains sur ses parcs d'activités économiques, loue des halls relais ou des bureaux dans ses centres d'entreprises.

En outre, Idelux :

- assure une concertation permanente avec les autorités locales
- gère le secrétariat des contrats de copropriété existants sur certains parcs
- est partenaire du Terminal Container d'Athus
- fournit des services d'incubation ou de gérance d'immeubles (centres d'entreprises)
- suscite la création de clubs d'entreprises

Responsable

Catherine DATH, coordination de l'équipe d'animateurs économiques

catherine.dath@idelux-aive.be / tél. : 063 23 19 67 / fax : 063 23 18 95 / GSM : 0499 58 00 33

Personnes de contact (animateurs économiques)

- Durbuy, Érezée, Hotton, Marche-en-Famenne, Nassogne
Christine DERENNE : christine.derenne@idelux-aive.be / tél. : 063 23 19 62 / fax : 063 23 18 95 / GSM : 0498 97 24 36
- Attert, Arlon, Aubange, Étalle, Habay, Martelange, Messancy, Musson, Saint-Léger
Joël MARINOZZI : joel.marinozzi@idelux-aive.be / tél. : 063 23 19 59 / fax : 063 23 18 95 / GSM : 0499 94 70 81
- Bertrix, Bouillon, Chiny, Daverdisse, Florenville, Herbeumont, Libin, Meix-devant-Virton, Paliseul, Saint-Hubert, Tellin, Tintigny, Rouvroy, Virton, Wellin
Raphaël RUTER : raphael.ruter@idelux-aive.be / tél. : 063 23 18 61 / fax : 063 23 18 95 / GSM : 0496 57 36 87
- Bastogne, Bertogne, Fauvillers, Léglise, Libramont, Neufchâteau, Sainte-Ode, Tenneville, Vaux-sur-Sûre
Arnaud SCHMITZ : arnaud.schmitz@idelux-aive.be / tél. : 063 23 18 50 / fax : 063 23 18 95 / GSM : 0496 57 36 85
- Gouvy, Houffalize, La-Roche-en-Ardenne, Manhay, Rendeux, Vielsalm
Stéphane WILKIN : stephane.wilkin@idelux-aive.be / tél. : 063 23 18 30 / fax : 063 23 18 95 / GSM : 0496 57 36 82

Plus d'informations

www.idelux-aive.be - Profil « business »

- Liste des parcs d'activités économiques, entreprises qui y sont implantées, halls relais et centres d'entreprises...
- Les réseaux d'Idelux, les clubs d'entreprises, les animateurs économiques
- Terrains & bâtiments à louer/ à vendre
- Financement : Idelux Finances & Luxembourg Développement

Profil « communes »

- Equipements publics > équipements de parcs d'activités économiques & animation économique

www.ardennelogistics.be

- Site entièrement dédié au nouveau parc logistique « Ardenne Logistics » (Centre Ardennes)

Publications (disponibles sur demande)

- Brochure « Nos services aux entreprises »
- Brochure « Offrez-vous l'espace »
- Plaquette « Ardenne logistics »

Aide à l'innovation (PAE)

Clients concernés : entreprises

Dans le cadre du Centre européen d'entreprises et d'innovation (CEEI), Idelux sensibilise, informe, héberge et accompagne les projets innovants des entreprises : ateliers de l'innovation, recours à un « talent pool », aide au montage financier, insertion dans des projets technologiques nouveaux (centre d'entreprises spatial, Transinne ; parc scientifique, Aye ; centre de valorisation de la viande, Bastogne ; ...).

Responsable

Catherine DATH, coordination de l'équipe d'animateurs économiques
catherine.dath@idelux-aive.be / tél. : 063 23 19 67 / fax : 063 23 18 95 / GSM : 0499 58 00 33
Claudy WOLFF, directeur du département PAE
claudy.wolff@idelux-aive.be / tél. : 063 23 18 26 / fax : 063 23 18 95 / GSM : 0496 57 36 72

Personnes de contact (animateurs économiques)

- Agroalimentaire (secteur viande)
Arnaud SCHMITZ : arnaud.schmitz@idelux-aive.be / tél. : 063 23 18 50 / fax : 063 23 18 95 / GSM : 0496 57 36 85
- Spatial et hautes technologies
Michel PONTHEIU : michel.ponthieu@idelux-aive.be / tél. : 063 23 18 25 / fax : 063 23 18 95 / GSM : 0493 24 72 98

Plus d'informations

www.idelux-aive.be - Profil « business »

- Développement économique > réseaux d'Idelux > entreprises et innovation
- Développement économique > Clubs d'entreprise, animation économique

Publications (disponibles sur demande)

- Brochure « Nos services aux entreprises »
- Brochure « Offrez-vous l'espace »

Clubs d'entreprises (PAE)

Les clubs d'entreprises créés par Idelux regroupent les entreprises présentes sur un même parc d'activités économiques ou sur un ensemble de parcs d'une même région.

Ces clubs permettent à leurs membres de :

- partager leurs expériences,
- trouver des solutions communes,
- mutualiser certains services (collecte de déchets, sécurité...),
- servir d'interlocuteur pour les représenter auprès des autorités locales.

Chaque club est présidé par un chef d'entreprise. Le secrétariat est assuré par un animateur économique d'Idelux.

Responsable

Catherine DATH, coordination de l'équipe d'animateurs économiques

catherine.dath@idelux-aive.be / tél. : 063 23 19 67 / fax : 063 23 18 95 / GSM : 0499 58 00 33

Personnes de contact

- Clubs du Wex (Marche-en-Famenne), de Aye, de Barvaux
Christine DERENNE, animatrice économique
christine.derenne@idelux-aive.be / tél. : 063 23 19 62 / fax : 063 23 18 95 / GSM : 0498 97 24 36
- Clubs du PED, des deux Luxembourg, de Weyler, de Habay
Joël MARINOZZI, animateur économique
joel.marinozzi@idelux-aive.be / tél. : 063 23 19 59 / fax : 063 23 18 95 / GSM : 0499 94 70 81
- Clubs de Bertrix, de Latour
Raphaël RUTER, animateur économique
raphael.ruter@idelux-aive.be / tél. : 063 23 18 61 / fax : 063 23 18 95 / GSM : 0496 57 36 87
- Clubs de Bastogne, de Libramont
Arnaud SCHMITZ, animateur économique
arnaud.schmitz@idelux-aive.be / tél. : 063 23 18 50 / fax : 063 23 18 95 / GSM : 0496 57 36 85
- Club de Vielsalm
Stéphane WILKIN, animateur économique
stephane.wilkin@idelux-aive.be / tél. : 063 23 18 30 / fax : 063 23 18 95 / GSM : 0496 57 36 82

Plus d'informations

www.idelux-aive.be - Profil « business »

- Développement économique > réseaux d'Idelux, les clubs d'entreprises, les animateurs économiques

Publications (disponibles sur demande)

- Brochure « Nos services aux entreprises »
- Brochure « Offrez-vous l'espace »

Animation économique sectorielle (PAE)

Clients concernés : entreprises

Elle accompagne cinq secteurs : la logistique, le spatial, l'agroalimentaire, le bois et le tourisme (gestion et renforcement d'infrastructures, accompagnement & hébergement de sociétés, aide à l'implantation, collaboration avec des centres de recherche, stimulation de dynamiques sectorielles, partenariats public-privé ...)

Responsable

Claudy WOLFF, directeur du département PAE
claudy.wolff@idelux-aive.be / tél. : 063 23 18 26 / fax : 063 23 18 95 / GSM : 0496 57 36 72

Personnes de contact

- Logistique, agroalimentaire & bois
Jean-François LAMBOIS
jean-francois.lambois@idelux-aive.be / tél. : 063 23 18 15 / fax : 063 23 18 95 / 0496 26 48 26
- Spatial & hautes technologies
Michel PONTHEIU
michel.ponthieu@idelux-aive.be / tél. : 063 23 19 66 / fax : 063 23 18 95 / GSM : 0493 24 72 98
- Tourisme
Jacques HANSEL
jacques.hansel@idelux-aive.be / tél. : 063 23 19 38 / fax : 063 23 18 95 / GSM : 0495 53 51 00

Plus d'informations

www.idelux-aive.be - Profil « business »

- Les réseaux d'Idelux, les clubs d'entreprises, les animateurs économiques
-

www.ardennelogistics.be

- Site entièrement dédié au nouveau parc logistique « Ardenne Logistics » (Centre Ardennes)

Publications (disponibles sur demande)

- Brochure « Nos services aux entreprises »
- Brochure « Offrez-vous l'espace » (plaquette « développement économique »)
- L'emballage au service de l'agroalimentaire
- Top 200 des entreprises en province de Luxembourg
- Plaquette « L'excellence logistique »
- Plaquette « Aujourd'hui, la conquête de l'espace se fait aussi au sol »

IDELUX

Division du Développement économique (DDE)

DÉPARTEMENT DÉVELOPPEMENT DE PROJETS (DDP)

Conseils en montage de projets (DDP)

Clients concernés : Communes, entreprises, associations

Un projet vous semble intéressant et vous ne savez pas par quel bout l'entamer
Vous avez besoin d'une information juridique, d'une analyse urbanistique, socio-économique
ou environnementale

Vous recherchez des statistiques ou des études de marché

Vous avez besoin d'informations sur les subsides possibles aux niveaux régional ou
européen.

Tarif : demande ponctuelle > gratuit ; demande plus conséquente > proposition chiffrée

Responsable & personne de contact

Jacques HANSEL, directeur du département développement de projets

jacques.hansel@idelux-aive.be / tél. : 063 23 18 60 / fax : 063 42 33 80 / GSM : 0495 53 51 00

Plus d'informations

www.idelux-aive.be - Profil « communes »

- Equipements publics > aménagements et patrimoine / infrastructures sportives et culturelles / tourisme et loisirs / logements / équipement de parcs

Publications (disponibles sur demande)

- Brochure « Au service des 44 communes du Luxembourg belge »
- Votre commune à la loupe

Assistance à la maîtrise d'ouvrage (DDP)

Clients concernés : Communes & associations

Au départ de votre demande et d'une méthode de gestion de projet éprouvée, nous prenons en charge pour votre compte le pilotage du projet.

Cette mission comprend notamment :

- l'analyse de votre demande,
- la conception et la faisabilité du projet,
- son montage,
- son exécution,
- sa cession ou son exploitation.

Nous avons développé une expérience dans plusieurs :

- dossiers de rénovation urbaine,
- projets d'aménagements urbains & de rénovation de patrimoine,
- projets d'équipements touristiques & de loisirs,
- projets d'infrastructures sportives & culturelles.

Tarif : proposition chiffrée

Responsable & personne de contact

Jacques HANSEL, directeur du département développement de projets

jacques.hansel@idelux-aive.be / tél. : 063 23 18 60 / fax : 063 42 33 80 / GSM : 0495 53 51 00

Plus d'informations

www.idelux-aive.be - Profil « communes »

- Modèles de cahiers des charges

Publications (disponibles sur demande)

- Brochure « Au service des 44 communes du Luxembourg belge »
- Votre commune à la loupe

Maîtrise d'ouvrage pour le développement de zones d'activités (DDP)

Clients concernés : Communes (notamment via les comités de concertation)

Idelux assume directement le risque opérationnel et financier de l'équipement des parcs d'activités économiques qu'elle gère : études préalables, achat et équipement des terrains, réalisation d'infrastructures d'accueil (halls relais, centres d'entreprises), commercialisation et gestion long terme.

Une seule obligation pour les communes : reprendre les voiries qui entrent dans le domaine public.

Idelux renouvelle le stock de terrains disponibles (plus de 700 ha prévus d'ici dix ans).

Responsable & personne de contact

Jacques HANSEL, directeur du département développement de projets

jacques.hansel@idelux-aive.be / tél. : 063 23 18 60 / fax : 063 42 33 80 / GSM : 0495 53 51 00

Plus d'informations

www.idelux-aive.be - Profil « communes »

- Menu « Equipements publics »

Publications (disponibles sur demande)

- Brochure « Au service des 44 communes du Luxembourg belge »
- Votre commune à la loupe

Projets en partenariats public-privé (DDP)

Clients concernés : Communes

Idelux peut initier le montage de projets en partenariat avec le privé dans la mesure où l'Intercommunale maîtrise le foncier ou est capable de l'obtenir (option d'achat, compromis...). Notre expérience : mix de centre villes (logements, commerces, services...) ; écoquartiers ; immobilier touristique.

Méthode :

- Étape 1 - position des partenaires publics sur le projet souhaité
- Étape 2 - Détermination du concept à mettre en place au départ d'études urbanistique/technique et économique
- Étape 3 - Après approbation du concept proposé par le partenaire public, rédaction et commercialisation d'un appel à partenaires privés
- Étape 4 - Négociation avec le/s partenaire/s retenu/s en vue de conclure un partenariat d'accord
- Étape 5 - Exécution des accords selon la formule juridique choisie (bail emphytéotique, société mixte...) (en veillant à ce que le concept approuvé par le partenaire public soit respecté dans la durée)

Responsable & personne de contact

Jacques HANSEL, directeur du département développement de projets
jacques.hansel@idelux-aive.be / tél. : 063 23 18 60 / fax : 063 42 33 80 / GSM : 0495 53 51 00

Plus d'informations

www.idelux-aive.be - Profil « communes »

- Menu « Equipements publics » > Partenariats public-privé (repères juridiques, réalisations & témoignages)

Publications (disponibles sur demande)

- Brochure « Au service des 44 communes du Luxembourg belge »
- Votre commune à la loupe

IDELUX

Division du Développement économique

DÉPARTEMENT IMMOBILIER

Acquisitions immobilières pour compte de tiers

Clients concernés : personne morale ou physique prévoyant d'implanter une nouvelle activité ou d'étendre des installations existantes.

Le département agit essentiellement pour le Groupe Idelux-AIVE-Idelux Finances.

Il agit directement pour des tiers, dans le cadre d'expertises et de négociations d'acquisition de biens sollicités par des entreprises privées dans le cadre de leur projet d'implantation ou d'extension en dehors d'un parc d'activités économiques d'Idelux.

Il est généralement sollicité parce que les biens concernés ne sont pas repris dans une zone d'activité économique gérée par Idelux et que l'utilisateur rencontre des difficultés à mener à bien les transactions immobilières.

Méthode :

Étape 1 - le client définit ses besoins

Étape 2 - une convention entre le client et l'intercommunale précise le mode de travail et la rémunération

Les documents reprennent l'objet des transactions, les valeurs à proposer, la durée présumée pour la négociation sans obligation de résultat, le Notaire désigné par le client.

Le client donne mandat de négociation à la personne représentant habituellement Idelux dans ce genre de transaction.

Étape 3 - une fois la négociation menée à bien, la convention est transmise au client et à son notaire. En cas de difficulté/s, les clients mandants et l'intercommunale se rencontre pour définir une stratégie.

Responsable & personne de contact

André PONCIN, Département immobilier de la Division de Développement économique
andre.poncin@idelux-aive.be / tél. : 063 23 18 53 / fax : 063 42 33 80 / GSM : 0475 64 84 46

IDELUX

Secteur Assainissement

Organisation des collectes de déchets

Clients concernés : Communes

Le secteur Assainissement a dans ses missions principales l'organisation des collectes de déchets pour compte des communes. Ces collectes s'effectuent soit en porte-à-porte (déchets organiques et résiduels, papiers/cartons et encombrants non recyclables), soit par apports volontaires des citoyens dans le réseau des parcs à conteneurs (pour près de 30 types de déchets différents).

Responsable (gestion des collectes et des parcs à conteneurs - service logistique)

Pierre COLLIGNON, directeur de la logistique et du réseau des parcs à conteneurs
pierre.collignon@idelux-aive.be / tél. : 063 42 00 26 / fax : 063 42 33 80 / GSM : 0475 68 61 38

Personnes de contact

- Gestion des parcs à conteneurs
Yanick COLLIGNON
yanick.collignon@idelux-aive.be / tél. : 063 42 00 48 / fax : 063 42 33 80 / GSM : 0497 44 10 95
- Gestion des collectes
Jean-Claude ADAM, chargé de missions
jean-claude.adam@idelux-aive.be / tél. : 063 42 00 39 / fax : 063 42 33 80 / GSM : 0495 99 51 31

Plus d'informations

www.idelux-aive.be : Profil « communes »/ menu « déchets »

- Coordonnées des interlocuteurs privilégiés des communes
- Mise à disposition d'articles à destination des bulletins communaux
- Politique environnementale du secteur Assainissement

Publications

- « Tableau de bord » : synthèse annuelle de la situation communale en terme de gestion des déchets. Présenté à la commune par le conseiller en environnement
- Rédaction d'articles à la demande et selon les besoins des communes

Gestion mutualisée des parcs à conteneurs et des bulles à verre

Clients concernés : Communes

Le secteur Assainissement gère 52 parcs à conteneurs et plus de 750 sites de bulles à verre bien répartis sur l'ensemble de notre zone d'action. Ils sont essentiels pour notre politique de gestion multifilières des déchets.

La gestion mutualisée de ces outils permet aux communes de bénéficier de coûts globalisés (déduction faites des recettes perçues via les obligations de reprise) et répartis au prorata des équivalents habitants de chacune d'elles.

Le réseau des parcs à conteneurs est certifié EMAS.

Responsable (gestion des collectes et des parcs à conteneurs - service logistique)

Pierre COLLIGNON, directeur de la logistique et du réseau des parcs à conteneurs
pierre.collignon@idelux-aive.be / tél. : 063 42 00 26 / fax : 063 42 33 80 / GSM : 0475 68 61 38

Personnes de contact

- Gestion des parcs à conteneurs
Yanick COLLIGNON
yanick.collignon@idelux-aive.be / tél. : 063 42 00 48 / fax : 063 42 33 80 / GSM : 0497 44 10 95
- Gestion des collectes
Jean-Claude ADAM, chargé de missions
jean-claude.adam@idelux-aive.be / tél. : 063 42 00 39 / fax : 063 42 33 80 / GSM : 0495 99 51 31

Plus d'informations

www.idelux-aive.be : Profil « communes »/ menu « déchets »

- Coordonnées des interlocuteurs privilégiés des communes
- Mise à disposition d'articles à destination des bulletins communaux
- Politique environnementale du secteur Assainissement

Publications

- « Tableau de bord » : synthèse annuelle de la situation communale en terme de gestion des déchets. Présenté à la commune par le conseiller en environnement
- Plaquette « Secteur assainissement d'Idelux »
- Rédaction d'articles à la demande et selon les besoins des communes

Tri, conditionnement et traitement des déchets dans le respect des législations

Clients concernés : Communes

Le secteur assainissement gère différents outils destinés au conditionnement et au traitement de certains déchets collectés.

- Les halls de tri sont en charge du tri des papiers & cartons et du conditionnement des emballages collectés dans les parcs à conteneurs. D'autres déchets plus spécifiques (plastiques agricoles, frigidite ...) y sont aussi traités et conditionnés.
- Les dalles de compostages servent au traitement des déchets verts collectés au départ des parcs à conteneurs.
- Les dalles de concassage servent au traitement des déchets inertes de la construction collectés au départ des parcs à conteneurs.
- Les dalles aérauliques servent au compostage des déchets organiques collectés sélectivement. Elle servent aussi au traitement (bioséchage) des déchets résiduels avant leur enfouissement ou leur valorisation énergétique.
- Le sécheur à boues sèche les boues des stations d'épurations.
- Les centres l'enfouissement technique de Habay et Tenneville accueillent les déchets ultimes. Ils sont équipés de toutes les infrastructures nécessaires pour limiter les impacts sur l'environnement liés à ce type d'activités.

Toutes les installations sont certifiées EMAS.

Responsable (gestion des sites d'exploitation – service exploitation)

Jacques COUNET, directeur des sites d'exploitation

jacques.counet@idelux-aive.be / tél. : 063 23 19 73 / fax : 063 23 18 09 / GSM : 0496 41 11 02

Personnes de contact

- Pour le site de Habay
Guy SCHMITZ, chef d'exploitation
guy.schmitz@idelux-aive.be / tél. : 063 42 00 20 / fax : 063 42 33 80 / GSM : 0496 57 36 71
- Pour le site de Tenneville
Marc LUC, chef d'exploitation
marc.luc@idelux-aive.be / tél. : 084 45 01 11 / fax : 084 45 57 63 / GSM : 0495 53 00 19
- Pour le site de Saint-Vith
Pascal BRUHL, Adjoint d'exploitation
pascal.bruhl@idelux-aive.be / tél. : 080 22 63 14 / fax : 080 22 63 / GSM : 0497 99 54 99

Plus d'informations

www.idelux-aive.be : Profil « communes »/ menu « déchets »

- Coordonnées des interlocuteurs privilégiés des communes
- Politique environnementale du secteur Assainissement

Publications

- « Tableau de bord » : synthèse annuelle de la situation communale en terme de gestion des déchets. Présenté à la commune par le conseiller en environnement
- Plaquette « Secteur assainissement d'Idelux »

Accompagnement des communes dans la gestion de l'environnement

Clients concernés : Communes

Depuis 1999, le secteur Assainissement a mis en place un réseau de conseillers en environnement. En charge chacun de plusieurs communes, ils sont l'interface de terrain entre l'intercommunale, les communes et les citoyens. Ils sont les garants du bon fonctionnement de nos activités dans au sein de celles-ci et sont responsables de projets thématiques liés à la gestion des déchets sur le territoire communal.

Personne de contact

- Gestion du réseau des conseillers en environnement
Olivier MAILLEUX, coordinateur du réseau de conseillers en environnement
olivier.mailleux@idelux-aive.be / tél. : 084 45 01 11 / fax : 084 45 57 63 / GSM : 0496 26 05 64

Plus d'informations

www.idelux-aive.be : Profil « communes »/ menu « déchets »

- Coordonnées des interlocuteurs privilégiés des communes
- Politique environnementale du secteur Assainissement

Publications

- « Tableau de bord » : synthèse annuelle de la situation communale en terme de gestion des déchets. Présenté à la commune par le conseiller en environnement
- Plaquette « Secteur assainissement d'Idelux »

Collecte à domicile des déchets ménagers, papiers/ cartons et encombrants non valorisables

Clients concernés : Particuliers

Bien que le secteur Assainissement agisse pour compte des communes, ce sont les citoyens qui bénéficient directement du service de collecte des déchets à domicile. Les conseillers en environnement du secteur sont également les interlocuteurs directs des citoyens. Ils sont contactés en cas de problème de collecte, mais leur mission consiste également à sensibiliser les personnes à une gestion responsable des déchets (prévention et tri).

Responsable (gestion des collectes et des parcs à conteneurs - service logistique)

Pierre COLLIGNON, directeur de la logistique et du réseau des parcs à conteneurs
pierre.collignon@idelux-aive.be / tél. : 063 42 00 26 / fax : 063 42 33 80 / GSM : 0475 68 61 38

Personnes de contact

➤ **Gestion des parcs à conteneurs**

Yanick COLLIGNON

yanick.collignon@idelux-aive.be / tél. : 063 42 00 48 / fax : 063 42 33 80 / GSM : 0497 44 10 95

➤ **Gestion des collectes**

Jean-Claude ADAM, chargé de missions

jean-claude.adam@idelux-aive.be / tél. : 063 42 00 39 / fax : 063 42 33 80 / GSM : 0495 99 51 31

Plus d'informations

www.idelux-aive.be - Profil « particuliers » / menu « déchets »

- Informations sur les dates de collectes des déchets
- Adresses et horaires et règlement des parcs à conteneurs
- Information sur les déchets admis aux collectes et aux parcs à conteneurs
- Coordonnées des personnes de contacts en cas de problèmes ou de question relative à la gestion de leurs déchets
- Information sur les outils de traitement des déchets
- Conseils « prévention »
- Ma journée d'éco-citoyen, spécial enfants
- Politique environnementale du secteur Assainissement

Publications

- Calendrier des collectes : diffusion annuelle en « toutes-boîtes » des informations relatives aux collectes et parcs à conteneurs
- Guide pratique du parc à conteneurs
- Plaquette « Secteur assainissement d'Idelux »

Accès aux parcs à conteneurs et au réseau de bulle à verre

Clients concernés : Particuliers

Bien que le secteur Assainissement agisse pour compte des communes, ce sont les citoyens qui bénéficient directement du service des parcs à conteneurs. Pour les accueillir au mieux, nos infrastructures sont régulièrement renouvelées. Nos préposés sont également formés chaque année sur des thèmes tels que la sécurité, les premiers soins, l'accueil et les filières de recyclage.

Responsable (gestion des collectes et des parcs à conteneurs - service logistique)

Pierre COLLIGNON, directeur de la logistique et du réseau des parcs à conteneurs
pierre.collignon@idelux-aive.be / tél. : 063 42 00 26 / fax : 063 42 33 80 / GSM : 0475 68 61 38

Personnes de contact

- Gestion des parcs à conteneurs
Yanick COLLIGNON
yanick.collignon@idelux-aive.be / tél. : 063 42 00 48 / fax : 063 42 33 80 / GSM : 0497 44 10 95
- Gestion des collectes
Jean-Claude ADAM, chargé de missions
jean-claude.adam@idelux-aive.be / tél. : 063 42 00 39 / fax : 063 42 33 80 / GSM : 0495 99 51 31

Plus d'informations pour les particuliers

www.idelux-aive.be - Profil « particuliers »/ menu « déchets »

- Informations sur les dates de collectes des déchets
- Adresses et horaires et règlement des parcs à conteneurs
- Information sur les déchets admis aux collectes et aux parcs à conteneurs
- Coordonnées des personnes de contacts en cas de problèmes ou de question relative à la gestion de leurs déchets
- Information sur les outils de traitement des déchets
- Politique environnementale du secteur Assainissement

Publications

- Calendrier des collectes : diffusion annuelle en « toutes-boîtes » des informations relatives aux collectes et parcs à conteneurs
- À la demande : diffusion de publication de sensibilisation à la gestion des déchets ou à nos métiers

Organisation de collectes de déchets spécifiques à certains secteurs d'activités économiques (déchets dangereux, plastiques agricoles, déchets vétérinaires, déchets infectieux...)

Clients concernés : Entreprises & indépendants & collectivité

Il est important aux yeux du secteur Assainissement d'offrir un service adéquat à différents professionnels pour les aider à respecter la législation en matière de gestion de déchets. C'est ainsi que des services de collecte de déchets spécifiques ont été mis en place par l'Intercommunale.

- plastiques et ficelles agricoles
- déchets vétérinaires
- déchets infectieux des professions médicales
- déchets dangereux en petites quantités pour les PME

Responsable (gestion des collectes et des parcs à conteneurs - service logistique)

Pierre COLLIGNON, directeur de la logistique et du réseau des parcs à conteneurs
pierre.collignon@idelux-aive.be / tél. : 063 42 00 26 / fax : 063 42 33 80 / GSM : 0475 68 61 38

Personnes de contact

- Gestion des parcs à conteneurs
Yanick COLLIGNON (collecte des plastiques agricoles)
yanick.collignon@idelux-aive.be / tél. : 063 42 00 48 / fax : 063 42 33 80 / GSM : 0497 44 10 95
- Gestion des collectes
Arnaud LEIJDECKERS, conseiller en environnement
arnaud.leijdeckers@idelux-aive.be / tél. : 063 42 00 43 / fax : 063 42 33 80 / GSM : 0495 99 51 31

Plus d'informations

www.idelux-aive.be - Profil « business »/ menu « Environnement »

- Déchets et entreprises

Publications

- Guide vert de l'agriculteur
- Gérer les déchets dans l'horeca
- Guide pratique du PAC
- PME et TPE, comment éliminer vos déchets dangereux ?
- Professions médicales : le tri des déchets infectieux

Accueil de déchets dans nos infrastructures de collecte et de traitement

Clients concernés : Entreprises (PME – PMI) & indépendants

Au problème de gestions de déchets que se posent les PME-PMI indépendants, les services d'Idelux proposent des solutions de gestion optimale des déchets.

Cette politique permet d'orienter chaque déchet vers sa destination dans un souci de valorisation maximale et dans le respect des législations.

Responsable (gestion des sites d'exploitation – service exploitation)

Jacques COUNET, directeur des sites d'exploitation

jacques.counet@idelux-aive.be / tél. : 063 23 19 73 / fax : 063 23 18 09 / GSM : 0496 41 11 02

Personnes de contact (cellule environnement)

Jérôme LOUIS, chef de projets

jerome.louis@idelux-aive.be / tél. : 063 23 19 28 / fax : 063 23 18 09 / GSM : 0495 58 51 84

Benoît CHERRY, chef de projets

benoit.cherry@idelux-aive.be / tél. : 063 23 18 57 / fax : 080 23 18 09 / GSM : 0496 26 05 67

Plus d'informations

www.idelux-aive.be - Profil « business »/ menu « Environnement »

- Déchets et entreprises
- Accès aux parcs à conteneurs

La cellule environnement

La Cellule Environnement d'Idelux est l'interlocuteur privilégié des entreprises et des services de l'Intercommunale confrontés aux divers problèmes environnementaux. Elle est appelée à intervenir dans le cadre d'audits et d'études spécifiques, mais aussi dans le cadre de la gestion et du développement de projets de nature environnementale et de valorisation énergétique.

Organisation et amélioration de la gestion des déchets au sein des entreprises

Clients concernés : Entreprises & indépendants

La Cellule environnement assiste les entreprises pour la mise en place du tri des déchets :

- études technico-économiques des filières à mettre en place,
- optimisation de la logistique,
- sensibilisation du personnel,
- ...

Contact

➤ Cellule environnement

Jérôme LOUIS, chef de projets

jerome.louis@idelux-aive.be / tél. : 063 23 19 28 / fax : 063 23 18 09 / GSM : 0495 58 51 84

Plus d'informations

www.idelux-aive.be - Profil « business »/ menu « Environnement »

- Coordonnées des personnes de contacts en cas de problèmes ou de question relative à la gestion de leurs déchets
- Cellule environnement > Contacts & législation

Publications

- Guide vert de l'agriculteur
- Gérer les déchets dans l'horeca
- Guide pratique du PAC
- PME et TPE, comment éliminer vos déchets dangereux ?
- Professions médicales : le tri des déchets infectieux

Réalisation et suivi des demande de permis unique/d'environnement et consultance juridique.

Clients concernés : Entreprises & indépendants

La cellule environnement est à disposition des entreprises pour gérer intégralement les dossiers de permis unique / permis environnement.

- rédaction du formulaire et de ces annexes
- suivi du dossier auprès des administrations
- résolution des difficultés juridiques et techniques

Notre conseillère en droit de l'environnement preste aussi des missions de consultance juridique pour les dossiers qui vont au-delà de la simple demande d'autorisation.

Responsable (Cellule environnement - services aux entreprises)

Jacques COUNET, directeur « exploitation »

jacques.counet@idelux-aive.be / tél. : 063 23 19 73 / fax : 063 23 18 09 / GSM : 0496 41 11 02

Personne de contact

Laurence BARNICH, conseillère en droit de l'environnement

laurence.barnich@idelux-aive.be / tél. : 063 23 19 22 / fax : 063 23 18 09 / GSM : 0495 58 51 81

Olivier LEFFIN, chef de projets

olivier.leffin@idelux-aive.be / tél. : 080 22 18 57 / fax : 063 23 18 09 / GSM : 0498 90 66 58

Plus d'informations

www.idelux-aive.be - Profil « business »/ Menu « environnement »

- Cellule environnement > Contacts & législation

Consultance pour la mise en œuvre de projets liés aux énergies renouvelables

Clients concernés : Communes & Entreprises & indépendants, communes, collectivités.

La cellule environnement est à la disposition des entreprises pour les accompagner dans la mise en place de tout projet relatif aux énergies renouvelables : chaudières à biomasse, cogénération, réseaux de chaleur...

- réalisation des études de préféabilité
- choix et suivi de l'auteur de projet
- recherche de financement
- demande d'autorisation(s)
- suivi administratif du projet
- ...

Responsable (Cellule environnement - services aux entreprises)

Jacques COUNET, directeur « exploitation »

jacques.counet@idelux-aive.be / tél. : 063 23 19 73 / fax : 063 23 18 09 / GSM : 0496 41 11 02

Personne de contact

Jérôme LOUIS, chef de projets

jerome.louis@idelux-aive.be / tél. : 063 23 19 25 / fax : 063 23 18 09 / GSM : 0495 58 51 84

Plus d'informations

www.idelux-aive.be - Profil « business »/ menu « environnement »/ rubrique « déchets »

- Description des services proposés aux entreprises par la cellule environnement
- Coordonnées des personnes de contacts en cas de problèmes ou de question relative à la gestion des déchets en entreprise
- Informations sur les services de collecte des déchets spécifiques à certains secteurs d'activités
- Politique environnementale du secteur Assainissement

Management environnemental dans les entreprises

Clients concernés : Entreprises & indépendants

La cellule environnement promotionne la mise en place de systèmes de management environnemental au sein des PME. Elle est à leur disposition pour toute mission de conseil à ce sujet :

- accompagnement dans la mise en place du système
- réalisation du recueil réglementaire
- audits «préparatoire »
- ...

Responsable (Cellule environnement – services aux entreprises)

Jacques COUNET, directeur « exploitation »

jacques.counet@idelux-aive.be / tél. : 063 23 19 73 / fax : 063 23 18 09 / GSM : 0496 41 11 02

Personne de contact

Jérôme LOUIS, chef de projets

jerome.louis@idelux-aive.be / tél. : 063 23 19 25 / fax : 063 23 18 09 / GSM : 0495 58 51 84

Plus d'informations

www.idelux-aive.be - Profil « business »/ menu « environnement »/ rubrique « déchets »

- Description des services proposés aux entreprises par la cellule environnement
- Coordonnées des personnes de contacts en cas de problèmes ou de question relative à la gestion des déchets en entreprise
- Informations sur les services de collecte des déchets spécifiques à certains secteurs d'activités
- Politique environnementale du secteur Assainissement

Publications

- À la demande : envoi d'informations sur les services de collectes de déchets spécifiques organisées par le secteur Assainissement :
 - Guide vert de l'agriculteur
 - Le tri des déchets dangereux dans les PME
 - Le tri des déchets dans le secteur Horeca
 - Le tri des déchets infectieux dans les professions médicales

IDELUX FINANCES

Financement immobilier d'entreprises

Idelux Finances octroie des financements, sous forme de leasings immobiliers, portant sur des bâtiments industriels, artisanaux ou de services situés en province de Luxembourg. Les financements sont octroyés à des conditions de marché pour autant que le demandeur présente une structure financière et des garanties suffisantes.

- PME ou grandes entreprises
- Structurées sous forme de société commerciale
- Disposant/souhaitant disposer d'une implantation immobilière en province de Luxembourg

NB. Sauf cas exceptionnels, les activités du demandeur doivent être éligibles aux primes à l'investissement de la Région wallonne.

Responsable

Christian PERILLEUX, conseiller
christian.perilleux@idelux-aive.be / tél. : 063 23 18 20 / fax : 063 23 18 95 / GSM : 0497 51 91 80

Personne de contact

Sophie VANDERVELDEN, analyste financier
sophie.vandervelden@idelux-aive.be / tél. : 063 23 18 20 / fax : 063 23 18 95 / GSM : 0498 87 75 88

Plus d'informations

www.idelux-aive.be - Profil « business »/ menu « Financement »

- Description des services proposés aux entreprises
- Coordonnées des personnes de contacts, des entreprises clientes
- Témoignages
- Fiches techniques

Publication

- Document de présentation d'Idelux Finances (disponible sur demande)

AIVE

Protection des captages d'eau potabilisable

Clients concernés : Communes, SWDE, SPGE

Les services de l'AIVE proposent leur expertise en matière de protection des captages d'eau potabilisable.

Cette expertise concerne principalement :

- l'élaboration des permis d'environnement relatifs aux prises d'eau souterraine,
- l'élaboration de projets de délimitation des périmètres des zones de prévention,
- l'étude et le suivi de la mise en œuvre des actions et mesures de protection de captages.

Personne de contact

Ghislain COLLIGNON, ingénieur-chef du service alimentation en eau & du bureau d'études AIVE
ghislain.collignon@idelux-aive.be / tél. : 063 23 18 80 / fax : 063 23 18 95 / GSM : 0495 23 36 86

Plus d'informations

www.idelux-aive.be - Profil « communes »

- Eau / Eau potable : quatre pages thématiques
 - Eau de distribution - Rôle de l'AIVE
 - Eau de qualité, ressources - Préserver les ressources en eau potable
 - Eau distribuée, suivi qualité - L'AIVE peut aider à suivre la qualité des eaux de distribution
 - GLPDE - Le Groupement luxembourgeois de production et de distribution d'eau
- Eau / Documentation & liens utiles / Production-distribution : deux brochures téléchargeables au format « pdf »
 - Qualité de l'eau destinée à la consommation humaine en Région wallonne
 - L'eau du robinet, la qualité de l'eau

Publications

- Deux brochures (disponibles sur demande)
 - Qualité de l'eau destinée à la consommation humaine en Région wallonne
 - L'eau du robinet, la qualité de l'eau

Aide à la gestion des infrastructures de production et de distribution d'eau potable

Clients concernés : Communes, SWDE

Par sa longue expérience en matière de connaissance des ressources en eau, des infrastructures de production et de distribution d'eau et des besoins liés au développement socio-économique, l'AIVE dispose d'une expertise pertinente pour l'aide à la gestion de l'alimentation en eau potable.

Cette expertise concerne essentiellement :

- la réalisation d'études technico-économiques préliminaires,
- l'élaboration de plans directeurs,
- les études hydrauliques et diagnostiques des réseaux,
- la conception (auteur de projet) et le suivi (surveillance) de la réalisation des infrastructures de production et de distribution d'eau potable,
- l'assistance à la maîtrise d'ouvrage,
- la caractérisation des réseaux et l'élaboration d'une cartographie informatique,
- le suivi de la qualité des eaux brutes et de distribution,
- le conseil et l'assistance dans la détermination du CVD (coût vérité distribution) et de ses composantes,
- la consultance dans des domaines spécifiques tels que la télégestion, la recherche de fuites, la régulation hydraulique des réseaux...,
- l'assistance dans la mise en place et l'évolution des législations.

Personne de contact

Ghislain COLLIGNON, ingénieur-chef du service alimentation en eau et du bureau d'études AIVE
ghislain.collignon@idelux-aive.be / tél. : 063 23 18 80 / fax : 063 23 18 95 / GSM : 0495 23 36 86

Plus d'informations

www.idelux-aive.be – Profil « communes »

- Eau / Eau potable : quatre pages thématiques
 - Eau de distribution - Rôle de l'AIVE
 - Eau de qualité, ressources - Préserver les ressources en eau potable
 - Eau distribuée, suivi qualité - L'AIVE peut aider à suivre la qualité des eaux de distribution
 - GLPDE - Le Groupement luxembourgeois de production et de distribution d'eau
- Eau / Documentation & liens utiles / Production-distribution : deux brochures (téléchargeables au format « pdf »)
 - Qualité de l'eau destinée à la consommation humaine en Région wallonne
 - L'eau du robinet, la qualité de l'eau

Publications

- Deux brochures (disponibles sur demande)
 - Qualité de l'eau destinée à la consommation humaine en Région wallonne
 - L'eau du robinet, la qualité de l'eau

La gestion de l'assainissement collectif

Client concerné : SPGE

En sa qualité d'organisme d'assainissement agréé par la Région wallonne, l'AIVE conçoit, réalise et assure l'exploitation des ouvrages destinés à l'assainissement collectif des eaux usées urbaines résiduaires.

Cette mission est exercée en délégation du Gouvernement Wallon et de la SPGE en exécution de modalités décrétales.

Personnes de contact

➤ Investissements

Paul MAHY, chef de projets stations de plus de 2 000 EH

paul.mahy@idelux-aive.be / tél. : 063 23 18 83 / fax : 063 23 18 95 / GSM : 0499 58 00 30

Caroline BOSSER, chef de projets stations de moins de 2 000 EH

caroline.bosser@idelux-aive.be / tél. : 063 23 01 74 / fax : 063 58 98 31 / GSM : 0496 59 72 99

Donate HUET, chef de projets stations de moins de 2 000 EH

donate.huet@idelux-aive.be / tél. : 063 58 98 33 / fax : 063 58 98 31 / GSM : 0496 26 70 48

David BRAIBANT, chef de projets collecteurs

david.braibant@idelux-aive.be / tél. : 063 67 02 61 / fax : 063/58.98.30 / GSM : 0499 86 79 48

➤ Exploitation

Philippe WALHAIN, ingénieur chef de service : gestion des stations d'épuration

philippe.walhain@idelux-aive.be / tél. : 063 23 01 71 / fax : 063 23 25 39 / GSM : 0495 26 41 26

Philippe BROZAK, ingénieur chef de service : gestion des réseaux d'assainissement

philippe.brozak@idelux-aive.be / tél. : 063 67 02 64 / fax : 063 58 98 30 / GSM : 0495 59 16 13

Kinh Trang DOTANSI, responsable EMAS

kinh-trang.dotansi@idelux-aive.be / tél. : 063 23 01 88 / fax : 063 23 25 39 / GSM : 0496 24 51 56

Plus d'informations

www.idelux-aive.be - Profil « communes »

- Eau / Gestion des eaux usées : 9 pages thématiques
- Eau / Politique environnementale : 4 pages thématiques

Publications

- Cinq brochures (disponibles sur demande)
 - L'AIVE se présente
 - Le service Exploitation
 - Déclaration environnementale
 - Assainissement des eaux usées urbaines résiduaires – Mémento à l'usage de l'agent communal
 - Agriculture et protection des ressources en eau
- Quatre articles de sensibilisation (destinés aux bulletins communaux) (disponibles sur demande)
 - Le fonctionnement d'une station d'épuration
 - Les métiers de l'exploitation
 - Prévention : les produits toxiques
 - Prévention : ne pas créer de bouchons dans les canalisations
- Deux articles de sensibilisation & réaction (destinés aux bulletins communaux) (disponibles sur demande)
 - En cas de déversement illégal d'effluents d'élevage dans les canalisations
 - En cas de pollution d'une station d'épuration par des hydrocarbures

Aide à la gestion des réseaux d'égouttage

Clients concernés : Communes

L'AIVE apporte son aide aux communes en matière de gestion des réseaux d'égouttage. Il s'agit de services non repris dans les priorités des missions déléguées de la SPGE, mais de nature à permettre aux communes de mieux appréhender la gestion de leurs réseaux d'égouttage.

Ces prestations concernent essentiellement :

- la caractérisation topographique et métrique des réseaux,
- la restitution sous cartographie informatique accessible aux communes,
- la modélisation hydraulique,
- la recherche des dilutions, arrivées d'eaux claires et points de pollution,
- la réalisation du cadastre de l'égouttage.

Personnes de contact

- **Sophie PLAINCHAMP**, Géomaticienne
sophie.plainchamp@idelux-aive.be / tél. : 063 23 19 09 / fax : 063 23 18 95
- **Philippe BROZAK**, ingénieur - chef de service GTR
philippe.brozak@idelux-aive.be / tél. : 063 67 02 64 / fax : 063 58 98 30 / GSM : 0495 59 16 13

Plus d'informations

www.idelux-aive.be - Profil « communes »

- Eau / Gestion des réseaux : quatre pages thématiques
 - Gestion des réseaux - Approche intégrée au service des communes
 - Approche intégrée de l'AIVE - Une démarche, quatre étapes !
 - Égouttage - L'AIVE aide ses communes
 - Contactez le GTR
- Eau / Documentation & lien utiles / AIVE - À la disposition de ses communes (brochure téléchargeable au format « pdf »)
 - Le service de gestion technique des réseaux

Publication

- Le service de gestion technique des réseaux (brochure disponible sur demande)

Assistance à l'application des législations en matière d'assainissement

Clients concernés : Communes

Le service d'aide aux communes de l'AIVE apporte son assistance et son expertise aux communes pour la mise en conformité du territoire communal en matière de collecte et de traitement des eaux usées.

Responsable

Christine BOUILLON, ingénieur - chef du service d'aide aux communes
christine.bouillon@idelux-aive.be / tél. : 063 23 18 88 / fax : 063 23 18 95 / GSM : 0499 58 00 31

Personnes de contact

- **Lisa de HALLEUX**, conseillère en environnement
lisa.dehalleux@idelux-aive.be, tél. : 063 23 18 91 / fax : 063 23 18 95 / GSM : 0496 12 33 28
- **Pauline DE ROECK**, conseillère en environnement
pauline.deroeck@idelux-aive.be / tél. : 063 23 19 93 / fax : 063 23 18 95 / GSM : 0496 54 96 90
- **Corine DUPLICY**, conseillère en environnement
corine.duplicy@idelux-aive.be / tél. : 063 23 19 70 / fax : 063 23 18 95 / GSM : 0496 19 90 65
- **Angélique GERONNEZ**, conseillère en environnement
angelique.geronnez@idelux-aive.be / tél. : 063 23 19 57 / fax : 063 23 18 95 / GSM : 0496 26 70 42
- **Dimitri LEBOEUF**, conseiller en environnement
dimitri.leboeuf@idelux-aive.be / tél. : 063 23 19 60 / fax : 063 23 18 95 / GSM : 0497 51 91 91

Plus d'informations

www.idelux-aive.be - Profil « communes »

- Eau / Aide aux communes : quatre pages thématiques
 - Unique en Wallonie - La proximité au quotidien
 - Contactez votre conseiller
 - Assainissement autonome - Études de zones
 - Cartes d'agglomération - L'assainissement de votre commune en une seule carte
- Eau / Gestion des eaux usées : six pages thématiques
 - L'AIVE - organisme d'assainissement agréé par la Région wallonne en province de Luxembourg
 - Gestion des eaux usées - Assainir les eaux usées en Région wallonne
 - Assainissement autonome - Quelles obligations ?
 - Autonome : prime régionale - Études de zones et priorités environnementales
 - Assainissement transitoire
 - Contactez votre conseiller
- Eau / Cartographie : deux pages thématiques
 - La solution géomatique - Le GIG
 - Services proposés
- GIG / Application GEUP : quatre pages thématiques
 - Gestion à la parcelle ? L'application de gestion des eaux usées à la parcelle
 - Un outil pour informer
 - Un outil pour gérer
 - Un outil pour analyser

Publications

- Treize brochures (disponibles sur demande)
 - L'AIVE se présente
 - Le service Exploitation (impression en interne au besoin)
 - Déclaration environnementale
 - Assainissement des eaux usées urbaines résiduaires - Mémento à l'usage de l'agent communal
 - Agriculture et protection des ressources en eau

- L'assainissement des eaux usées : assainissement collectif ou autonome ?
- Assainissement autonome : la prime régionale
- Assainissement autonome : la déclaration d'un SEI
- Déclaration environnementale
- Le Groupement d'informations géographiques - la géomatique au service des communes
- Géomatique communale : l'application de gestion des eaux usées à la parcelle
- Cadastre des cimetières - Méthode pour la constitution d'une géodatabase d'un cimetière communal (impression en interne au besoin)
- Les zones de baignade officielles en province de Luxembourg
- Quatre articles de sensibilisation (destinés aux bulletins communaux) (disponibles sur demande)
 - Le fonctionnement d'une station d'épuration
 - Les métiers de l'exploitation
 - Prévention : les produits toxiques
 - Prévention : ne pas créer de bouchons dans les canalisations
- Deux articles de sensibilisation/réaction (destinés aux bulletins communaux) (disponibles sur demande)
 - En cas de déversement illégal d'effluents d'élevage dans les canalisations
 - En cas de pollution d'une station d'épuration par des hydrocarbures

Missions déléguées en matière d'assainissement

Clients concernés : Communes, SPGE

En application des dispositions décrétales et réglementaires, l'AIVE exécute des missions déléguées par le Gouvernement wallon ou la SPGE en matière d'assainissement.

Ces missions déléguées concernent :

la réalisation des études de zone en zone d'assainissement autonome prioritaire

la délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des réseaux d'égouttage

les études de diagnostic des réseaux d'égouttage

l'aide à l'élaboration des plans triennaux communaux

l'élaboration du cadastre de l'égouttage

Personnes de contact

➤ Études de zones

Dimitri LEBOEUF, conseiller en environnement

dimitri.leboeuf@idelux-aive.be / tél. : 063 23 19 60 / fax : 063 23 18 95 / GSM : 0497 51 91 91

➤ Réseaux d'égouttage

Damien ANDRÉ, chef de projet

damien.andre@idelux-aive.be / tél. : 063 67 02 66 / fax : 063 58 98 30 / GSM : 0499 98 21 66

Patrick HERMANT, chef de projet

patrick.hermant@idelux-aive.be / tél. : 063 67 02 62 / fax : 063 58 98 30 / GSM : 0496 19 90 58

Éric COTTIN, chef de projet

eric.cottin@idelux-aive.be / tél. : 063 67 02 63 / fax : 063 58 98 30 / GSM : 0496 26 70 46

Plus d'informations

www.idelux-aive.be - Profil « communes »

- Eau / Aide aux communes : quatre pages thématiques
 - Assainissement autonome - Études de zones
 - Cartes d'agglomération - L'assainissement de votre commune en une seule carte
- Eau / Gestion des réseaux : quatre pages thématiques
 - Gestion des réseaux - Approche intégrée au service des communes
 - Approche intégrée de l'AIVE - Une démarche, quatre étapes !
 - Égouttage - L'AIVE aide ses communes
 - Contactez le GTR
- Eau / Gestion des eaux usées : six pages thématiques
 - L'AIVE - organisme d'assainissement agréé par la Région wallonne en province de Luxembourg
 - Gestion des eaux usées - Assainir les eaux usées en Région wallonne
 - Assainissement autonome - Quelles obligations ?
 - Autonome : prime régionale - Études de zones et priorités environnementales
 - Assainissement transitoire
 - Contactez votre conseiller
- Eau / Cartographie : deux pages thématiques
 - La solution géomatique - Le GIG
 - Services proposés

Publications

- Treize brochures (disponibles sur demande)
 - L'AIVE se présente
 - Le service Exploitation (impression en interne au besoin)
 - Déclaration environnementale
 - Assainissement des eaux usées urbaines résiduaires - Mémento à l'usage de l'agent communal
 - Agriculture et protection des ressources en eau
 - L'assainissement des eaux usées : assainissement collectif ou autonome ?

- Assainissement autonome : la prime régionale
- Assainissement autonome : la déclaration d'un SEI
- Déclaration environnementale
- Le service de gestion technique des réseaux
- Le Groupement d'informations géographiques : la géomatique au service des communes
- Géomatique communale : l'application de gestion des eaux usées à la parcelle
- Cadastre des cimetières - Méthode pour la constitution d'une géodatabase d'un cimetière communal (impression en interne au besoin)
- Les zones de baignade officielles en province de Luxembourg
- Quatre articles de sensibilisation (destinés aux bulletins communaux) (disponibles sur demande)
 - Le fonctionnement d'une station d'épuration
 - Les métiers de l'exploitation
 - Prévention : les produits toxiques
 - Prévention : ne pas créer de bouchons dans les canalisations
- Deux articles de sensibilisation / réaction (destinés aux bulletins communaux) (disponibles sur demande)
 - En cas de déversement illégal d'effluents d'élevage dans les canalisations
 - En cas de pollution d'une station d'épuration par des hydrocarbures

Assistance à l'élaboration de projets transfrontaliers

Clients concernés : Communes, Province, institutions publiques

Personne de contact

➤ Assainissement

Anne CLERIN, chef de projet

anne.clerin@idelux-aive.be / tél. : 063 23 19 96 / fax : 063 23 18 95 / GSM : 0495 24 39 88

➤ Alimentation en eau

Ghislain COLLIGNON, ingénieur-chef du service alimentation en eau & du bureau d'études AIVE

ghislain.collignon@idelux-aive.be / tél. : 063 23 18 80 / fax : 063 23 18 95 / GSM : 0495 23 36 86

Plus d'informations

www.idelux-aive.be - Profil « communes »

- Eau / Documentation & liens utiles / Chiers : prévention des crues

Publication

- Prévention des crues sur le bassin hydrographique de la Chiers, du Ton et de la Messancy (disponible sur demande)

Le Groupement d'informations géographiques

Clients concernés : Communes, associations

Le Groupement d'informations géographiques (GIG) est le résultat d'un partenariat original entre l'AIVE et la DST de la Province du Luxembourg.

Les communes accèdent à un service complet de cartographie informatique, via une simple connexion internet. L'outil élaboré par l'AIVE et la DST est un logiciel interface entre les producteurs de données et les besoins liés à la gestion communale.

Le GIG est constitué sous la forme juridique d'un secteur de l'intercommunale AIVE. Les communes adhèrent au service moyennant le paiement d'une cotisation en fonction du nombre de postes utilisateurs souscrit. Outre les communes adhérentes, la Province du Luxembourg et la Fédération des secrétaires communaux sont membres du secteur.

Personne de contact

- **Philippe MAZUIS**, responsable GIG
philippe.mazuis@idelux-aive.be / tél. : 063 23 19 50 / fax : 063 23 18 95 / GSM : 0495 52 57 77

Plus d'informations

www.idelux-aive.be

- lien direct depuis la page d'accueil du site
- Profil « communes »
- GIG / Accès à l'application : lien direct vers www.giglux.org
- GIG / Découvrez le GIG : quatre pages thématiques
- GIG / Application GEUP : quatre pages thématiques
- GIG / Foire aux questions : cinq pages thématiques
- Eau / Cartographie : deux pages thématiques
- Eau / Documentation & liens utiles / AIVE (brochures téléchargeables au format « pdf »)
 - Le Groupement d'informations géographiques - la géomatique au service des communes
 - Géomatique communale : l'application de gestion des eaux usées à la parcelle

www.giglux.org

- Accueil
- Qui sommes nous ?
- Restez informé
- Questions fréquentes
- Liens utiles

Publications

- Trois brochures (disponibles sur demande)
 - Le Groupement d'informations géographiques - la géomatique au service des communes
 - Géomatique communale : l'application de gestion des eaux usées à la parcelle
 - Cadastre des cimetières - Méthode pour la constitution d'une géodatabase d'un cimetière communal